Date de convocation : 5 décembre 2023
Date d'affichage : 5 décembre 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE MARCHESIEUX

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

Présents :
Anne HÉBERT, Roland LEPUISSANT, Jérôme SEIGNEURIE, Maxence CALAIS, Nicole JOUIN, Benjamin HUE, Delphine ALI BATAILLE, Sabrina POISSON
Olivier BRAULT est arrivé à la délibération 2023/12/09
Excusés : Maryline MARTIN donne pouvoir à Delphine ALI BATAILLE, Edouard DANGUY donne pourvoir à Jérôme SEIGNEURIE, Gérard TAPIN donne pourvoir à Anne HÉBERT, Sylvain LHOTELLIER, Karine LEROY, Léonard GAILLARDON
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Benjamin HUE a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du 21 novembre 2023
- Vente de bois tempête
- Solde subvention ma commune en transition
- Projet 80éme anniversaire du débarquement
- Remise de loyer 2C le presbytère
- Bâtiment photovoltaïque au chantier communal
- Poste conseiller délégué
- DETR rénovation football
- Travaux EVS
- Adressage
- Tour des commissions
- Questions diverses
- Dates à retenir

Madame le Maire demande les ajouts de deux points à l'ordre du jour : convention avec l'association Périers théâtre et subvention au comité des fêtes pour l'intervention d'une maquilleuse lors de la journée du père noël. Le conseil municipal accepte à l'unanimité les ajouts à l'ordre du jour de la séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 21 novembre 2023.

DEMANDE SUBVENTION DU COMITE DES FÊTES

Délibération n° 2023/12/01
Madame le Maire fait part de la demande du Comité des Fêtes d'une subvention supplémentaire pour la fête de Noël, pour l'intervention d'une maquilleuse lors de la Boum de Noël des enfants.
Le devis de la maquilleuse pour les enfants de la commune présenté par le comité des fêtes est de 300 €.
Le maire propose au conseil de prendre en charge le coût de la prestation.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte ce projet et décide de verser une subvention exceptionnelle de 300€ au comité des fêtes.

CONVENTION UTILISATION SALLE DES FÊTES PERIERS THEATRE

Délibération n° 2023/12/02
Madame le Maire informe le conseil de l'utilisation de la salle des fêtes comme l'an passé par la troupe de théâtre de Périers pour les répétions de leur nouvelle pièce.
L'association fera 6 représentations à la salle des fêtes soit les 26-27-28 janvier 2024 et les 02-03-04 février 2024.
Au cours de la saison 2023 l'association Périers Théâtre a réalisé un bénéfice qui va permettre de faire un don de 250€ à l'association Familles Rurales de Marchésieux. Pour la saison 2024 l'association du théâtre de Périers envisage de procéder à la même démarche.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur la possibilité d'établir une convention et de louer la salle pour 100€ à l'association Périers Théâtre représentée par son président Monsieur Alexandre NICOLLE. Ce tarif préférentiel est justifié par la démarche particulière de reversement du bénéfice à une association Marchuaise.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte que Madame le Maire établisse et signe une convention avec l'association Périers Théâtre représentée par Monsieur Alexandre NICOLLE son président pour l'utilisation ponctuelle de la salle des fêtes et que le tarif de location de la salle soit établi à 100€ pour la totalité des représentations.

VENTE DE BOIS TEMPETE

Délibération n° 2023/12/03

Suite à la tempête CIARAN la commune a subi de nombreux dégâts dont des chutes d'arbres et de branchages.
Les employés communaux ne pouvant tout déblayer, une liste de personnes intéressées pour couper et enlever du bois sera établie. Un zonage précis sera attribué à chaque personne. Afin d'organiser et sécuriser cette démarche Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'établir un contrat de vente de bois de feu à l'euro symbolique avec chacun des candidats acheteurs.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte l'établissement d'un contrat de vente avec des particuliers pour l'euro symbolique et autorise Madame le Maire à signer ces contrats.

SOLDE SUBVENTION MA COMMUNE EN TRANSITION

Délibération n° 2023/12/04

Madame le Maire rappelle : le 17 mai 2021 la commune de Marchésieux a signé avec le parc des marais du cotentin et du Bessin une convention concernant l'appel à projet « ma commune en transition » (délibération du conseil municipal 2021/01/04 et 2021/04/13
Deux opérations étaient envisagées dans cette convention : une étude « cantine » et une animation avec les habitants concernant les orientations du projet de réhabilitation du café cousin et l'aménagement de la commune.
Cette opération se déroule sur plusieurs années de mai 2021 à janvier 2024.
Une subvention maximum de 12 000 € a été attribuée par le parc des marais du cotentin et du Bessin à la commune de Marchésieux pour financer ces 2 projets.

Budget ma commune en transition

Dépenses ma commune en transition	Recettes ma commune en transition
Etude cantine 5 034.40 €	Montant subvention versée par le PNR : 4 027.53 € Autofinancement commune : 1 006.87€
Réhabilitation café cousin - Participation aux ateliers les échappés vifs en 2022 3 500 € - Participation aux ateliers les échappés vifs en 2023 3 500 € - Frais de réception 1 603.40 € - Frais de communication : invitation et tracts 146.60 € Sous Total 8 750€	Montant de subvention à recevoir du PNR : 7 000 € Autofinancement commune : 1 750 € Sous Total 8 750 €
TOTAL 13 784.40 €	TOTAL 13 784.40 €

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de :

- Valider ce plan de financement définitif,
- L'autoriser à signer la convention avec la compagnie « les échappés vifs » pour clore l'opération TRTC
- Demander le solde de la subvention « ma commune en transition » d'un montant de 7 000 € auprès du parc naturel régional des marais du cotentin et du Bessin.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le plan de financement définitif présenté, autorise Madame le Maire à signer la convention avec la compagnie les échappés vifs , à procéder au solde de règlement auprès de la compagnie les échappés vifs et à demander le solde de la subvention soit 7 000€ auprès du parc naturel régional des marais.

PROJET 80EME ANNIVERSAIRE DU DEBARQUEMENT

Délibération n° 2023/12/05

Madame le maire fait un retour de la réunion et présente l'avant-projet de la programmation.
La journée commémorative aura lieu le samedi 27 juillet 2024. Un repas sous tente est envisagé car la salle des fêtes est louée. Le repas des convives est proposé à 10€ repas et boisson.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le montant du repas et boisson à 10€ et la gratuité pour les enfants âgés de moins de 12 ans.

REMISE DE LOYER 2C LE PRESBYTERE

Délibération n° 2023/12/06

Madame le Maire informe le conseil qu'il n'y a pas de chauffage au logement du 2 C le presbytère, en raison d'un problème de plomberie, l'artisan doit intervenir sous peu.
Cependant les locataires actuels ne bénéficient pas du chauffage collectif depuis le début de l'hiver et cela engendre des frais électriques supplémentaires et un manque de confort.
Madame le Maire demande au conseil de l'autoriser de faire une remise du loyer pour le mois de décembre en compensation des préjudices.
Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à ne pas établir de titre de paiement pour le loyer du montant de 228.13€ pour le mois de décembre aux locataires du 2C du Presbytère.

BATIMENT PHOTOVOLTAÏQUE AU CHANTIER COMMUNAL

Délibération n° 2023/12/07

Madame le Maire rappelle une information du conseil municipal du 17 octobre 2023 :
« Madame le Maire présente la plaquette de l'entreprise BE GREEN Solar qui valorise le patrimoine en implantant des hangars solaires.
La Commune met à disposition par bail emphytéotique une parcelle de terrain sur laquelle l'entreprise se charge de construire un hangar solaire de 500m², toutes les demandes administratives dont le permis de construire sont faites par l'entreprise, la commune prend en charge la démolition de l'ancien bâtiment au besoin, et le bardage du nouveau.

Le coût de l'installation est à la charge de l'entreprise et celle-ci conserve pendant 30 ans les revenus de la production d'énergie.
Le Conseil Municipal trouve le principe intéressant et souhaite que le projet soit affiné et approfondi. ».

Madame le maire demande au conseil municipal de se positionner sur ce projet.
Le Conseil Municipal à l'unanimité est très intéressé par ce projet de construction d'un bâtiment solaire avec tiers financeur, accepte d'engager l'étude du projet avec BE GREEN et autorise Madame le Maire à se rapprocher de l'entreprise pour engager les premières démarches.

NOMINATION CONSEILLER DELEGUE

Délibération n° 2023/12/08

Madame le maire rappelle la délibération 2020/06/02 concernant les indemnités de fonction adjoint-conseillers délégués.
« …Considérant que l'importance démographique de la commune se situe entre 500h et 999h, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint est fixé à 10.7% et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction doit être comprise dans l'enveloppe totale : indemnités du maire + indemnités des adjoints soit : 40.3% (maire) 10.7 % (par adjoint), pour la commune le total de 40.3% + (10.7% x 2) soit 61.70%.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, et avec effet au **27 mai 2020** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions **d'adjoints au Maire** et le **2 juin 2020** pour les **conseillers délégués** comme suit :

- Indemnité du 1er Adjoint	9% de l'indice 1027	soit 350.05€ brut
- Indemnité du 2éme Adjoint	9% de l'indice 1027	soit 350.05€ brut
Indemnité des conseillers délégués	3.4% de l'indice 1027	soit 132.24€ brut »

Madame le maire rappelle la composition du Conseil lors de l'installation en date du 26 mai 2020 :

- 15 conseiller dont : le Maire, 1er adjoint, 2éme adjoint et 4 conseillers délégués.

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 6 juin 2023 constatant l'élection du 2éme adjoint et de la démission de ce dernier de son poste de conseiller délégué.

Le Conseil Municipal est constitué de 15 conseillers dont : le Maire, le 1er adjoint, le 2éme adjoint et 3 conseillers délégués.

Madame le Maire informe le conseil de l'arrêté municipal du 11 décembre 2023 portant délégation de fonctions à la conseillère municipale déléguée Delphine ALI BATAILLE à compter du 1er janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 2 abstentions et 9 pour, et avec effet au **1er janvier 2024 que Madame Delphine ALI BATAILLE** pourra bénéficier d'une indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de **conseillère déléguée** comme suit :

Indemnité des conseillers délégués	3.4% de l'indice 1027	soit 138.92€ brut

DETR RENOVATION FOOTBALL

Délibération n° 2023/12/09

Le projet de rénovation du terrain de football n'ayant pas abouti en 2023 et considérant les travaux de la fibre qu'il y aura en 2024 et les différents chantiers engagés pour l'année prochaine, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'abandon ou non de la demande de subvention DETR pour la rénovation du terrain de football.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à ne pas donner suite à la demande de DETR et de le signaler à la préfecture.

TRAVAUX EVS

Madame le maire propose qu'une réunion soit organisée avec Familles rurales et le conseil municipal afin de déterminer les travaux à effectuer, qui fait quoi et le planning d'intervention.
La CAF peut subventionner à hauteur de 50 000€ les travaux.

ADRESSAGE

Une réunion sera organisée en janvier afin de valider la carte définitive des nouvelles adresses, élaborer un cahier des charges pour consulter des entreprises de panneaux signalétiques et organiser la journée de remise des adresses auprès des habitants.

TOUR DES COMMISSIONS

- Fleurissement : les fleurs sont commandées et prêtes à être récupérées pour les bacs devant la mairie
- Le bulletin municipal sera distribué en janvier
- Les vœux auront lieu le dimanche 7 janvier de 15h à 16h30 une conférence historique sur le café Cousin, suivie des vœux de la municipalité et un apéritif

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

- Devis de réparation du lave-vaisselle de la salle des fêtes pour 852€ et proposition d'achat d'un lave-vaisselle neuf pour 5430€, la décision sera revue ultérieurement
- Réservation de la salle des fêtes par les emplettes Manchoises afin d'organiser un marché de noël d'artisans et créateurs les 23/24 novembre 2024
- Prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique en poste depuis au moins le 1er janvier 2023

PROCHAINES DATES

- 18 janvier 20h réunion avec le CAUE sur l'aménagement du centre bourg
- Prochain conseil municipal le mardi 23 janvier 2024 20h.
- 6 février à 20h réunion préparatoire du 80éme anniversaire du débarquement

VU, pour être affiché le conformément au 15/12/2023
Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Maire

MAIRIE DE MARCHESIEUX (Manche)

Anne HÉBERT

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.